

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 227

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 227 relatif au stationnement sur la propriété du Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Valleyfield et sur la propriété de la Cité des Arts et des Sports inc.

Adoption par le conseil : 16 août 2011

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 17 août 2011.

Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier